

Roi. Cette considération n'empêcha pas le Primat & ses adhérens de l'entreprendre; & comme plusieurs Membres de la République, soit du Sénat, soit de la Noblesse vouloient s'y opposer, les uns furent maltraités, & les autres menacés d'être jetés par les fenêtres. En même-tems on fit courir le bruit que plusieurs milliers de Turcs & de Tartares étoient prêts à affermir Stanislas sur le Trône de Pologne. On supposoit de grandes révolutions dans les Pays héréditaires de l'Empereur, & des révoltes dans ceux de la Czarine. Tantôt l'une & tantôt l'autre de ces deux Puissances étoit en négociation avec la France, pour forcer les antagonistes de Stanislas à le choisir pour leur Roi, & rien ne fut omis pour intimider ceux qui n'étoient pas à portée de s'éclaircir de la verité des faits qu'on leur débitoit. Tels ont été les moyens qu'on a employés pour affermir par un serment solemnel, la barriere qu'on a prétendu mettre non aux desseins de l'Empereur, qui alors n'étoit pas lié encore avec l'Electeur de Saxe, mais au choix illimité, dont la Nation Polonoise devoit jouir. Plus un engagement consacré par la Religion est en lui-même respectable, plus la volonté de ceux qui le contractent, doit être libre, & plus on a sujet de fremir d'horreur, quand on le voit arracher par une injuste contrainte. Un semblable serment ne lie point les consciences, & c'est ce qui a déterminé la Cour de Rome à croire superflüë l'absolution que quelques particuliers lui demandoient. Mais peut-on dire la même chose du serment prêté par le Primat en 1704. & de celui par lequel, pour captiver les esprits à la Diette de Convocation, il s'étoit obligé de son propre mouvement à ne jamais proclamer un Roi dans une scission? Et ceux qui au préjudice de l'entiere liberté des suffrages de leurs Compatriotes, prétendoient